

# Règlement Concours Photo

## « Sidoine sous toutes ses faces »

### 1 Organisateur

Le lycée Sidoine Apollinaire, dans le cadre de l'agenda 21 et sur une initiative des éco-lycéens, organise du 31/01/2017 au 31/03/2017 un concours photo intitulé « Sidoine sous toutes ses faces »

### 2 Thème

Le thème « Sidoine sous toutes ses faces » peut être traité sous différentes formes (par exemple portrait, architecture, paysage...), ceci étant laissé à la libre appréciation des participants. Le but est d'illustrer différents points de vue ou ressentis du lycée Sidoine Apollinaire et de sa vie quotidienne.

### 3 Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert à toute personne fréquentant ou travaillant dans le lycée Sidoine Apollinaire.

### 4 Comment participer ?

- Les participants devront envoyer, du 31/01 au 7/03 inclus, par mail à l'adresse suivante : [agenda21sidoineapollinaire@gmail.com](mailto:agenda21sidoineapollinaire@gmail.com) de 1 à 3 photographies prises par leurs soins au sein de l'établissement ou à proximité directe de celui-ci.
- Les participants devront indiquer dans le mail avec pour objet « concours photo Sidoine »: prénom, nom, numéros de téléphone.

### 5 Spécificités des photos

- Les photographies devront être envoyées au format jpeg.
- Si la photographie représente une personne (majeure ou mineure), le participant devra avoir obtenu l'autorisation écrite de cette personne ou de son représentant légal pour l'utilisation de la photo dans ce concours (pour les élèves, merci de s'adresser aux CPE).
- Les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même les photographies de personnes nues ou en parties dénudées ne sont pas autorisées.
- Les photographies feront l'objet, si nécessaire, d'une modération et sélection au préalable réalisées par l'organisateur.
- En prenant part au concours, chaque participant accepte que sa ou ses photographies soient diffusées et exploitées librement par et pour l'établissement.

### 6 Exposition des œuvres et sélection des gagnants

Les photographies seront exposées dans le hall lors de la Journée Portes Ouvertes le samedi 11 mars.

Toute personne pourra voter, sur place, pour sa photo préférée.

Les votes seront ouverts du 11/03 au 25/03. Les 3 photos ayant reçu le plus grand nombre de vote seront primées au titre de « prix du public ».

### 7 Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation ni pour la détérioration, perte ou vol de tout matériel personnel utilisé pour ce concours.

### 8 Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation totale de ce règlement.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité entraînera l'élimination du participant.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le règlement.